



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

CONSEIL NATIONAL
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL

VDN – Liberté VI Extension – Villa n° 85
Boite postale : 50059 – DAKARRP
Tel: 33859.09.39 – Fax: 33827.13.95
cnra@orange.sn

0002

N°.....CNRA/P/S.E./i.nd/r.b.

Dakar, le 13 JUL. 2009

**AVIS TRIMESTRIEL N°2/2009
(Avril -Mai - Juin)**

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel,

- Vu la loi n° 2006 - 04 du 04 janvier 2006 portant création du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel ;
- Vu le décret n° 2006 - 830 du 14 septembre 2006 portant nomination des membres du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel ;
- Vu les cahiers de charges applicables aux titulaires d'autorisation de diffusion de programmes de radio et télévision ;
- Vu le rapport d'évaluation de l'exécution des recommandations des précédents avis ;
- Vu le rapport de suivi des programmes audiovisuels établi dans la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2009 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du samedi 11 juillet 2009,

DECIDE

De rendre public le présent avis sur les dysfonctionnements constatés au cours du deuxième trimestre de l'année 2009 à travers les organes audiovisuels de communication ainsi que les recommandations formulées pour y apporter des correctifs.

DYSFONCTIONNEMENTS

Au cours de ce trimestre, les dysfonctionnements constatés ont trait :

- à l'inadaptation des programmes destinés aux enfants ;

- à l'inaccessibilité des programmes de télévision aux personnes à besoins spéciaux (personnes malentendantes) ;
- à la persistance du non respect du pluralisme linguistique et culturel, notamment dans les programmes diffusés par certaines radios et télévisions ;
- à la prédominance des telenovelas sur nos écrans de télévision au détriment de la production nationale et de nos valeurs culturelles ;
- aux échanges de propos injurieux par médias audiovisuels interposés ;
- au caractère laudatif de certaines émissions sur la lutte comme « CAXABAL » (RTS) et « BANTAMBA » (2STV) au détriment de l'information sportive ;
- à un dérapage constaté lors de l'émission « ATAYA » de Walf TV, émission durant laquelle l'un des invités avait manifestement perdu toute lucidité, ce qui relève, pour le moins, d'un manque de vigilance et de discernement des animateurs de l'émission.

RECOMMANDATIONS

Face à de tels manquements qui constituent des violations des dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur au Sénégal dans le domaine de l'audiovisuel, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel recommande :

- de veiller à la diffusion de programmes adaptés aux besoins des enfants et à l'utilisation de pictogrammes. Les parents veilleront à activer le contrôle parental aussi bien à la télévision que sur l'Internet ;
- de rendre certains programmes de télévision plus accessibles aux personnes à besoins spéciaux par l'utilisation entre autres du sous-titrage et du langage des signes ;
- de respecter le pluralisme linguistique et culturel dans les programmes diffusés par les organes audiovisuels de communication ;
- de faire la promotion de la production locale adaptée à nos valeurs culturelles ;
- de faire preuve de plus de rigueur et de professionnalisme pour éviter la diffusion de propos injurieux et diffamatoires surtout quand le débat n'est pas contradictoire ;

- une plus grande vigilance dans le contenu des émissions sur la lutte en privilégiant l'information sportive ;
- plus de professionnalisme et de discernement dans la conduite des émissions pour éviter les atteintes à la dignité et à l'intégrité morale des personnes.

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel veillera à l'application des recommandations formulées afin que des correctifs adéquats et durables soient apportés aux manquements constatés.

Pour l'Assemblée du CNRA
La Présidente et P.I.



Le Conseiller Modou NGOM